

FICHE D'INFORMATION à l'intention des interlocuteurs concernés par l'utilisation du R290 et du GPL

En raison d'une prise de conscience environnementale croissante, de nombreuses applications passeront, au cours des prochaines années, des fluides frigorigènes synthétiques à des fluides frigorigènes naturels à l'échelle internationale. Le fluide frigorigène R-290 (propane) en fait partie. Le propane est utilisé de différentes manières et est donc soumis à diverses lois et directives. C'est le cas, par exemple, de la directive CFST 6517, article 3.2, alinéa 3. Les installations dans lesquelles le gaz liquéfié est utilisé comme fluide frigorigène et dont la quantité de remplissage dépasse 1,5 kg sont également soumises à cette directive.

La directive CFST 6517 a jeté les bases permettant de réglementer le stockage du gaz liquéfié, ainsi que l'installation et le contrôle des installations utilisant ce gaz. Sont considérés comme gaz liquéfiés le propane, le butane et leurs mélanges. Le butane est utilisé comme fluide frigorigène et figure toujours dans la liste de l'OFEV des fluides frigorigènes « les plus importants ». https://www.bafu.admin.ch/dam/de/sd-web/D4IDVNxme4hg/uebersicht_ueberdiewichtigstenkaeltemittel.pdf

Le propane utilisé comme fluide frigorigène est destiné à être utilisé dans un système fermé.

Le gaz de pétrole liquéfié (GPL), conformément à la norme CFST 6517, est utilisé dans des systèmes ouverts, c'est-à-dire pour la cuisine, le chauffage par combustion, etc.

En raison de ces différentes applications, il existe également différents interlocuteurs en Suisse.

Les installateurs et les contrôleurs ne sont autorisés à installer, réparer ou contrôler que dans les domaines certifiés par les interlocuteurs compétents.

L'**ASV** (Association Suisse du Froid) est l'interlocuteur pour la formation et la certification des installateurs et contrôleurs d'installations frigorifiques et de pompes à chaleur, ainsi que pour d'autres prestations liées à l'utilisation du propane dans les systèmes fermés.

Site web: www.svk-asf-atf.ch

L'**AK LPG** (Cercle de travail GPL) est l'interlocuteur chargé de la formation et de la certification des contrôleurs et des installateurs pour l'utilisation du gaz de pétrole liquéfié conformément à la norme CFST 6517. Il traite en outre les questions relatives à la conception, à l'installation, au contrôle ainsi qu'à la manipulation en toute sécurité du gaz de pétrole liquéfié.

Site web: www.arbeitskreis-lpg.ch

suissetec (Association suisse et liechtensteinoise de la technique du bâtiment) est l'interlocuteur de référence pour la formation et la certification des installateurs ainsi que pour d'autres prestations dans les domaines du **CVC** dans le cadre de l'utilisation du gaz liquéfié dans des systèmes ouverts et fermés. Site web: www.suissetec.ch Fiche technique: suissetec.ch/de-CH/HEIZ241

L'**AGPL** (Association suisse professionnelle du commerce des gaz liquéfiés) est l'interlocuteur de référence pour la formation continue et représente les intérêts de l'ensemble du secteur du gaz liquéfié en Suisse pour les applications du gaz liquéfié dans les systèmes ouverts. Site web: www.propan.ch

Cette fiche technique et les informations qu'elle contient sont soutenues par les organisations partenaires suivantes:

FVF

Edi Ritter, président

suissetec

Markus Rasper, responsable du département Sanitaire/Eau/Gaz

ASV

Marco von Wyl, directeur général

AK LPG

Marco Previdoli, président